

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU MERCREDI 15 MARS 2023

(Date de convocation : 09 mars 2023)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	10
Absents excusés ayant donné procuration :	/
Absents excusés non représentés :	2
Absent non excusé :	/
Votants :	10

L'An deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Mesdames Nadège BOISSIN, Michèle BAZ, Isabelle DESRUT, Solène ESPITALLIER Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absents excusés : Madame Géraldine PETIT, Monsieur Régis D'OLEON.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nadège BOISSIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 01-23

Approbation du Compte Administratif 2022

Le conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		10 875,60		109 232,62		120 108,22
Opérations de l'exercice	4 894,26	29 875,88	673 633,62	306 831,24	678 547,88	636 707,12
TOTAUX	4 894,26	40 751,48	673 633,62	716 063,86	678 547,88	756 815,34
Résultats de clôture		35 857,22		42 410,24		78 267,46
Restes à réaliser	7 634,00				7 634,00	
TOTAUX CUMULES	7 634,00	35 857,22		42 410,24	7 634,00	78 267,46
RESULTATS DEFINITIFS	28 223,22			42 410,24		70 633,46

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance



Nadège BOISSIN



Pour extrait conforme,
le Maire-Président,



Didier CARLE

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 21 mars 2023
Publiée le : 21 mars 2023